

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 4 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 4 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019.
 - 4.2. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.3. Mandat à la MRC des Etchemins - Arrérages de taxes municipales et autres tarifications.
 - 4.4. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2019.
 - 4.5. Dépôt du projet de règlement numéro 184-2018 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2019.
 - 4.6. Adoption du règlement numéro 188-2018 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.7. Autorisation - Emprunt d'un montant maximal de 575 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer ses dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements - Décembre 2018 à décembre 2019.
 - 4.8. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 511 400 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018.
 - 4.9. Adjudication - Émission par billets au montant de 511 400 \$ - Financement du règlement d'emprunt numéro 180-2018 et refinancement du règlement d'emprunt numéro 125-2012.
 - 4.10. Adoption du règlement numéro 189-2018 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 4.11. Autorisation signature - Bail de location avec Postes Canada pour un local à l'Édifice municipal - Années 2020-2024.
- 4.12. Autorisation d'approprier, à même l'excédent affecté accumulé "Intérêts des subventions des Programmes TECQ et FEPTEU" de la municipalité, une somme de 2 207 \$ au fonds général de l'année 2018.
- 4.13. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024.
- 4.14. Autorisation signature - Bail de location avec Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Autorisation d'un emprunt au montant de 55 782 \$ à même le fonds de roulement pour le paiement d'une partie des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur la route 277 (entre la route des Sommets et la rue du Sanatorium).
- 5.2 Autorisation d'un emprunt au montant de 49 580,03 \$ à même le fonds de roulement pour des travaux de pavage et de pose de bordures de la rue Fortin.
- 5.3 Adoption du règlement numéro 187-2018 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire municipal.
- 5.4 Résolution pour la réception provisoire partielle des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Jacques.
- 5.5 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)" pour les ponceaux dans la route du Sanctuaire ainsi que des travaux de rapiéçage mécanique de pavage dans la route du Sanctuaire, le rang du Mont-Original, la route des Sommets, et le 14^e Rang - Dossier RIRL.
- 5.6 Acceptation et autorisation de ratification - Acte de cession des infrastructures d'une partie de l'avenue du Ruisseau (Phase 4 - Secteur du Ruisseau) ainsi qu'un espace parc et céder gratuitement par le promoteur Marc Rancourt "Cie 9076-0372 Québec inc." ou ses représentants en faveur de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.7 Dépôt par la direction générale - Justification de modification apportée au contrat de réfection de la rue Jacques.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Aide financière octroyée à 9312-6993 Québec inc. Casse-croûte La Fringale dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 Aide au démarrage/amélioration.
- 6.2 Autorisation de signature - Contrat de travail adjointe à l'urbanisme et autorisation de signer certains permis pour l'année 2019.
- 6.3 Aide financière octroyée à Salon Chez Eugé dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 Aide au démarrage/amélioration.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE:

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.
- 7.2 Confirmation au poste contractuel de chercheur en histoire et patrimoine.
- 7.3 Signature d'une entente de partenariat concernant la gestion financière de l'activité - Salon des familles des Etchemins 2019.
- 7.4 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2019".

8. DOSSIER AUTRE(S):

8.1 Motion de félicitations - Félix Gagné.

8.2 Motion de félicitations - Comité d'embellissement de Lac-Etchemin.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

258-12-2018

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

259-12-2018

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6
NOVEMBRE 2018**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

260-12-2018
4.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

261-12-2018
4.2 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 3 décembre 2018, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, des conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et des conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

Adoptée à l'unanimité.

262-12-2018
4.3 **MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS**

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour l'année 2018 sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés aux contrevenants;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées trois (3) immeubles correspondant aux numéros matricules suivants :

- 0339-47-7180 lot 3 601 698
- 0439-85-8460 lot 3 602 328
- 0738-78-2248 lot 5 012 532

QU'au moment de la mise en vente, M. Camil Turmel, maire ou M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

4.4

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2019.

Guyda Deblois, conseiller

4.5

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2018 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est, par la présente, déposé par M. le conseiller Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 184-2018 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2019 qui sera adopté à une séance subséquente.

263-12-2018
4.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Monsieur le conseiller Patrick Lachance, qui a donné l'avis de motion du présent règlement à la séance ordinaire du 6 novembre 2018, présente sommairement ledit règlement numéro 188-2018;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 188-2018 en date du 2 novembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 188-2018;

M. le maire appelle au vote Mmes les conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion;

ONT VOTÉ EN FAVEUR Mmes les conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion et M. le maire Camil Turmel;

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 188-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

264-12-2018
4.7

AUTORISATION - EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 575 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PAYER SES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA RÉCEPTION DE REVENUS DE TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS - DÉCEMBRE 2018 À DÉCEMBRE 2019

Considérant que la municipalité prévoit un manque de liquidité au cours des prochains mois en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements relativement à des programmes de subventions pour d'importants travaux réalisés;

Considérant que, compte tenu des intérêts, il y aurait avantage pour la municipalité à emprunter temporairement un montant disponible dans son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise l'emprunt d'un montant maximal de 575 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer les dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements.

Adoptée à l'unanimité.

265-12-2018
4.8

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 511 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 511 400 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
125-2012	118 500 \$
180-2018	192 900 \$
180-2018	200 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 125-2012 et 180-2018, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait le 10 décembre 2018, un emprunt au montant de 118 500 \$, sur un emprunt original de 146 900 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 125-2012;

Attendu que, en date du 10 décembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 décembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 125-2012;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	19 100 \$	
2020.	19 900 \$	
2021.	20 700 \$	
2022.	21 400 \$	
2023.	22 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	407 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 125-2012 et 180-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 décembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 125-2012, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité.

266-12-2018
4.9

**ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 511 400 \$ -
FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 180-2018 ET
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins des Etchemins pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 511 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 125-2012 et 180-2018. Ces billets sont émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

MONTANTS	TAUX	ÉCHÉANCES
19 100 \$	3,409 %	11 décembre 2019
19 900 \$	3,409 %	11 décembre 2020
20 700 \$	3,409 %	11 décembre 2021
21 400 \$	3,409 %	11 décembre 2022
430 300 \$	3,409 %	11 décembre 2023

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci ;

QUE les billets soient signés par le maire, Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault.

Adoptée à l'unanimité.

267-12-2018
4.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2018 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 189-2018 en date du 2 novembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 189-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 189-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

268-12-2018
4.11

AUTORISATION SIGNATURE - BAIL DE LOCATION AVEC POSTES CANADA POUR UN LOCAL À L'ÉDIFICE MUNICIPAL - ANNÉES 2020-2024

Considérant l'échéance prochaine (31 décembre 2019) du bail intervenu entre la société Postes Canada et la Municipalité de Lac-Etchemin relativement à la localisation du bureau de poste à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin;

Considérant qu'après négociation entre Postes Canada et la municipalité, les parties en cause se sont entendues sur le contenu des diverses clauses;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte, par la présente résolution, le renouvellement du bail à intervenir avec Postes Canada dont les principaux points monétaires s'établissent ainsi :

Le prix de base du loyer s'établit à 32 302 \$ excluant les taxes pour la première année (2020) plus un taux d'indexation de 2% pour les années subséquentes (2021 à 2024);

Coût du loyer :

Année 1 :	32 302 \$
Année 2 :	32 948 \$
Année 3 :	33 607 \$
Année 4 :	34 279 \$
Année 5 :	34 965 \$

La période couverte par le bail soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;

La Municipalité de Lac-Etchemin offre la possibilité de prolongation du bail avec deux (2) options de 5 ans, sur préavis écrit de 12 mois;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le bail à intervenir entre la municipalité et Postes Canada.

Adoptée à l'unanimité.

269-12-2018
4.12

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ACCUMULÉ "INTÉRÊTS DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES TECQ ET FEPTÉU" DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 2 207 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent affecté accumulé "Intérêts des subventions des Programmes TECQ et FEPTÉU" de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 207 \$ au fonds général de l'année 2018 pour consolider les intérêts réellement payés sur les emprunts des tiers par rapport aux sommes réellement reçues du ministère dans le cadre des programmes des subventions TECQ et FEPTÉU en 2018.

Adoptée à l'unanimité.

270-12-2018
4.13

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2019-2024

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

QUE, selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité.

271-12-2018
4.14

AUTORISATION SIGNATURE - BAIL DE LOCATION AVEC LES RÉSIDENCES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le bail à intervenir entre la municipalité et Les Résidences et centre communautaire des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

272-12-2018

5.1

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 55 782 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 277 (ENTRE LA ROUTE DES SOMMETS ET LA RUE DU SANATORIUM)

Considérant que la municipalité avait prévu le financement par le fonds de roulement au montant de 58 480 \$ pour la paiement d'une partie des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur la route 277 (entre la route des Sommets et la rue du Sanatorium) au règlement numéro 171-2017;

Considérant que le règlement numéro 171-2017 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le coût des travaux réalisés et terminés en octobre 2018 à financer par le fonds de roulement s'élèvent au montant total net de 55 782 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la municipalité emprunte un montant net de 55 782 \$ à son fonds de roulement pour le financement d'une partie des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur la route 277 (entre la route des Sommets et la rue du Sanatorium) pour une période de dix (10) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 15 décembre 2018 pour le 1^{er} versement et ensuite, le 1^{er} mai de chaque année à compter de 2019 jusqu'à 2027 inclusivement à raison de 5 578,20 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité.

273-12-2018

5.2

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 49 580,03 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE POSE DE BORDURES DE LA RUE FORTIN

Considérant que la municipalité avait prévu des travaux de réfection de la rue Fortin soit l'asphaltage ainsi que la pose de bordures des 2 côtés lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018;

Considérant que le coût des travaux s'élève au montant total net de 49 580,03\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la municipalité emprunte un montant net de 49 580,03 \$ à son fonds de roulement pour le financement des travaux de pavage et de pose de bordures de la rue Fortin sur une période de dix (10) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 1^{er} mai de chaque année à compter de 2019 jusqu'à 2027 inclusivement à raison de 4 958 \$ par année et de 4 958,03 \$ pour l'année 2028.

Adoptée à l'unanimité.

274-12-2018
5.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187-2018 RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU TERRITOIRE MUNICIPAL

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 187-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 187-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 187-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

275-12-2018
5.4

RÉSOLUTION POUR LA RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DE LA RUE JACQUES

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a fait réaliser les travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc et de la chaussée de la rue Jacques;

Attendu qu'en raison des conditions météorologiques, les travaux n'ont pu être complétés entièrement cette année pour la réfection de la chaussée mais que les conduites d'égout et d'aqueduc sont déjà en service;

Attendu que la firme d'ingénieurs EXP nous recommande, étant donné que toutes les exigences ont été rencontrées par l'entrepreneur pour une partie des travaux, de faire une réception provisoire partielle des travaux qui sont complétés, plus particulièrement les travaux de pose de conduites d'égout et d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme la réception provisoire partielle des ouvrages de conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Jacques afin que la municipalité puisse les utiliser aux fins qu'elles sont destinées.

Adoptée à l'unanimité.

276-12-2018
5.5

RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)" POUR LES PONCEAUX DANS LA ROUTE DU SANCTUAIRE AINSI QUE DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DE PAVAGE DANS LA ROUTE DU SANCTUAIRE, LE RANG DU MONT-ORIGNAL, LA ROUTE DES SOMMETS, ET LE 14^E RANG - DOSSIER RIRL

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Etchemins a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

277-12-2018
5.6

ACCEPTATION ET AUTORISATION DE RATIFICATION - ACTE DE CESSION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU RUISSEAU (PHASE 4 - SECTEUR DU RUISSEAU) AINSI QU'UN ESPACE PARC ET CÉDER GRATUITEMENT PAR LE PROMOTEUR MARC RANCOURT "CIE 9076-0372 QUÉBEC INC." OU SES REPRÉSENTANTS EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les travaux d'infrastructures de l'avenue du Ruisseau (Phase 4 - secteur du Ruisseau), suite au dépôt d'une acceptation provisoire des travaux par l'ingénieur M. Jonathan Mercier de la firme Les Consultants GENIE+ ingénieurs-conseils, en date du 17 septembre 2018, indiquant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis déposés à la municipalité en date du 1^{er} mai 2018;

QUE la municipalité accepte la cession par le promoteur du Développement Domiciliaire Secteur du Ruisseau, 9076-0372 Québec inc., en contrepartie de la somme nominale d'UN DOLLAR (1,00 \$), de la prolongation de l'avenue du Ruisseau et des infrastructures qui y ont été aménagées, étant le lot numéro 6 226 185 d'une superficie de 4080,5 m². Le tout tel qu'indiqué au projet de lotissement préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 12 mars 2018 sous le dossier 31856 de ses minutes numéro 2406 et sujet aux diverses conditions contenues au Protocole d'entente conclu le 8 mai 2018 entre la Municipalité et le promoteur, 9076-0372 Québec inc.;

QUE la municipalité accepte la cession à titre gratuit par le promoteur du Développement Domiciliaire Secteur du Ruisseau, 9076-0372 Québec inc., d'un terrain devant servir de parc municipal, étant le lot 6 226 188 (superficie de 3 031.2 m²). Ce lot est contigu au lot 4 834 958, lequel est déjà utilisé à titre de parc municipal. Le tout tel qu'indiqué au projet de lotissement préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 12 mars 2018 sous le dossier 31856 de ses minutes numéro 2406 et sujet aux diverses

conditions contenues au Protocole d'entente conclu le 8 mai 2018 entre la Municipalité et le promoteur, 9076-0372 Québec inc.;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, sont autorisés à signer l'acte de cession du parc et du prolongement de l'avenue du Ruisseau, étant les lots numéros 6 226 185 et 6 226 188, conformément au projet préparé par Me Andréanne Déry, notaire, lequel a été examiné et approuvé par le conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité.

5.7 **DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION APPORTÉE AU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE JACQUES**

En conformité avec l'article 9 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de réfection de la rue Jacques laquelle consiste en un montant additionnel audit contrat de 15 240,50 \$ plus les taxes applicables, le tout en référence à l'article 1.26 du devis d'appel d'offres.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

278-12-2018
6.1 **AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À 9312-6993 QUÉBEC INC. CASSE-CROÛTE LA FRINGALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION**

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par 9312-6993 Québec inc. Casse-Croûte La Fringale concernant un projet de réaménagement et de modernisation de certains équipements de cuisine;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à 9312-6993 Québec inc. Casse-Croûte La Fringale, au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 1 112 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

279-12-2018 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINTE À**

L'URBANISME ET AUTORISATION DE SIGNER CERTAINS PERMIS POUR L'ANNÉE 2019

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a besoin de support au regard de la réception et du traitement des demandes de permis ainsi que pour certains suivis à effectuer en matière d'urbanisme;

Considérant que Mme Myriam Bourque a donné un bon service en tant qu'adjointe en urbanisme en 2018 ;

Considérant que la municipalité peut donner ce contrat de gré à gré;

Considérant que Mme Myriam Bourque est disposée à travailler en tant que travailleuse autonome tel que décrit dans le contrat de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le contrat de travail proposé pour une adjointe à l'urbanisme avec Mme Myriam Bourque pour l'année 2019 et autorise le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette, à signer ledit contrat de travail au nom de la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties;

QUE le Conseil municipal autorise Mme Myriam Bourque à délivrer des permis de construction et des certificats d'autorisation en vertu du règlement de zonage sous la supervision du directeur des Services publics Urbanisme et Environnement.

Adoptée à l'unanimité.

280-12-2018
6.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À SALON CHEZ EUGÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION

Étant donné que M. le maire Camil Turmel considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite aide financière concerne un membre de sa famille, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 6.3 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par Salon chez Eugé concernant un projet d'aménagement et d'ouverture d'un salon de coiffure;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Salon chez Eugé au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 1 300 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci en confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

M. le maire Camil Turmel regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

281-12-2018
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de leur mandat :

Membre d'office :

M. Guyda Deblois, RQFA et conseiller municipal;
(Agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire)

Représentants de la population :

Siège no. 1	Poste vacant	
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(décembre 2018 à novembre 2020);
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(décembre 2017 à novembre 2019);
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(décembre 2018 à novembre 2020);
Siège no. 5	Mme Josée Lévesque	(décembre 2017 à novembre 2019).

Adoptée à l'unanimité.

282-12-2018
7.2

CONFIRMATION AU POSTE CONTRACTUEL DE RECHERCHISTE EN HISTOIRE ET PATRIMOINE

Considérant que l'entente de développement culturel prévoit des recherches plus approfondies de divers bâtiments et sur divers personnages marquants de notre histoire;

Considérant que le comité de suivi de la Politique culturelle de Lac-Etchemin propose Mme Germaine Lessard pour la réalisation des recherches compte tenu de son expertise développée avec la réalisation du livre du 150^e de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de Mme Germaine Lessard de Lac-Etchemin au poste contractuel de recherchiste en histoire et patrimoine;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Emond est autorisé à signer le contrat de travail selon les sommes disponibles prévues dans l'entente de développement culturel.

Adoptée à l'unanimité.

283-12-2018
7.3

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ACTIVITÉ - SALON DES FAMILLES DES ETCHEMINS 2019

Considérant le désir du comité du Salon des familles des Etchemins de confier la gestion financière de l'action «Salon des familles» à la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du Plan d'action annuel 2018-2019 approuvé et soutenu par Avenir d'enfants;

Considérant que le Regroupement À petits pas...0-5 ans a désigné la Municipalité de Lac-Etchemin pour être porteur de l'action Salon des familles du Plan d'action annuel 2018-2019 et approuvé par Avenir d'enfants;

Considérant que Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins a été désigné par le Regroupement à Petits pas...0-5 ans et accepté par Avenir d'enfants pour être fiduciaire de la subvention au nom du Regroupement À petits pas...0-5 ans;

Considérant qu'une entente doit être signée entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte de signer l'entente avec Parentaïme Maison de la Famille pour assurer la gestion financière de l'action Salon des familles, déléguée par le Regroupement À petits pas...0-5 ans, et prévue au Plan d'action annuel 2018-2019 soutenu par Avenir d'enfants;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Emond est autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

284-12-2018
7.4

AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019"

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2019;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous sommes désormais certifié par l'Association des camps du Québec;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2019";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2019" afin de permettre l'engagement d'un responsable pour le camp de jour et deux animateurs de camps de jour;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - FÉLIX GAGNÉ QUI A ACCOMPLI UN INCROYABLE DÉFI - UNE EXPÉDITION EN RABASKA D'UNE DURÉE DE 4 JOURS AU RÉSERVOIR POISSON BLANC EN OUTAOUAIS**

Monsieur le conseiller, Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de Félix Gagné d'abord pour son courage et sa détermination pour vaincre le cancer et souligner sa participation à une expédition thérapeutique sur le réservoir du Poisson Blanc en Outaouais d'une durée de 4 jours.

Accompagné d'autres jeunes atteints par le cancer, de même que des professionnels du milieu de la santé et du plein air, Félix a su relever le défi de pagayer sur cette magnifique étendue d'eau. Une expérience qu'il a vécue avec 10 autres jeunes, il a apprécié son séjour avec ses nouveaux amis. Cette expédition était parrainée par la fondation Sur la pointe des pieds de Saguenay.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LAC-ETCHEMIN**

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des membres du Comité d'embellissement de Lac-Etchemin, en l'occurrence, Marie-Pierre Lamontagne (présidente) et Sébastien Ouellet, représentants du Conseil municipal, Marie-France Lessard, Gervaise Turmel, Danielle Bégin, Lise Bégin et André Turmel ainsi que tous les bénévoles qui se sont joints à eux pour les nombreuses heures données bénévolement et leur contribution, encore une fois, à améliorer grandement l'image de notre belle municipalité.

Nous espérons que par le beau travail offert bénévolement par les membres du Comité d'embellissement et l'obtention d'une cote de classement de quatre (4) fleurons, chaque citoyenne et citoyen de Lac-Etchemin réaliseront qu'ils ont le privilège de vivre et d'évoluer dans un bel endroit où la qualité de vie, un environnement sain et les beaux aménagements floraux et horticoles sont au rendez-vous année après année.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

285-12-2018
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2018 pour la somme de 303 575,03 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 211 484,56 \$ et déboursés directs : 92 090,47 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 35 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER